

Paris, le jeudi 18 novembre 2010



COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR UNE TITULARISATION POUR LES CONTRACTUELS !

Lors de l'audience du 20 octobre 2010 auprès du Ministre de l'Education Nationale, le Snetaa-FO avait dénoncé la précarité grandissante inacceptable des non titulaires de l'Education Nationale.

C'est le secteur de l'enseignement professionnel qui compte le plus grand nombre de non titulaires avec presque un agent sur cinq contractuels ! En parallèle, le nombre de postes aux concours baisse chaque année, n'offrant ainsi aucune possibilité de titularisation !

Par ailleurs, certaines disciplines d'enseignement professionnel ne sont plus ouvertes aux concours, précarisant d'office des milliers d'enseignants !

Suite à cette audience, et à la demande du Snetaa-FO, le Ministère de l'Education Nationale a ouvert un groupe de travail sur les non titulaires.

Le Snetaa-FO a donc été reçu dès le lundi 08 novembre 2010 à la Direction Générale des Ressources Humaines de l'Education Nationale.

Le Snetaa-FO a obtenu la confirmation de la mise en œuvre d'un processus de titularisation de contractuels prenant en compte la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle ! Contrairement à la loi Sapin, le dispositif sera pérennisé, permettant à des milliers de contractuels de l'enseignement professionnel d'accéder au statut de fonctionnaire d'Etat jusqu'alors impossible puisque les concours étaient fermés !

C'est un combat que mène le Snetaa-FO pour la défense des collègues contractuels et pour leur trouver une solution de titularisation dans le corps des professeurs de lycées professionnels, fonctionnaires d'Etat.

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org